
LIDL

Site de Perrigny (39)

Etude au cas par cas

13 novembre 2017

Référence du document

Titre Site de Perrigny (39) – Etude au cas par cas
Client LIDL
Chef de Projet M. Riou
Responsable d'étude M. Pasteur
Auteur(s) J. Estival
Relecture J. Chadefaux
Numéro de Projet 1613410
Nombre de pages 21 (hors annexes)
Date 13 novembre 2017
Signature

Julie ESTIVAL


Nagali Riou


Coordonnées

Tauw France
Agence de Dijon
Parc Tertiaire de Mirande
14D Rue Pierre de Coubertin
21000 Dijon
Téléphone +33 38 06 80 13 3
Fax +33 38 06 80 14 4

Gestion des révisions

Version	Date	Statut	Nb pages	Nb exemplaires client	Nb annexes	Nb tomes
V01	13/11/17	Création	21	1	9	1

Référencement du modèle de rapport : DS 88 21-11-11

Table des matières

Référence du document et souscription	3
Table des matières	4
1 Introduction.....	5
2 Caractéristiques générales du projet	6
2.1 Localisation du projet	6
2.1.1 Localisation de la commune de Perrigny	6
2.1.2 Localisation du site d'étude	6
2.2 Présentation du projet	8
3 Bilan du diagnostic du site.....	11
4 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine.....	15
5 Auto-évaluation de l'étude au cas par cas.....	20
6 Limites de validité de l'étude	21

1 Introduction

L'objectif du présent document est de répondre de manière exhaustive au document Cerfa 14734-03 de **demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**, concernant la création d'un **parking de 140 places** attenant au magasin **LIDL** sur la commune de **Perrigny (39)**.

La réalisation de cette étude va aider à la prise en compte de l'environnement en soulevant les thématiques à enjeux au niveau du site.

2 Caractéristiques générales du projet

2.1 Localisation du projet

2.1.1 Localisation de la commune de Perrigny

Le projet de parking attendant au magasin LIDL est situé dans le département du Jura (39), sur le territoire de Perrigny qui est une commune limitrophe de Lons le Saunier.

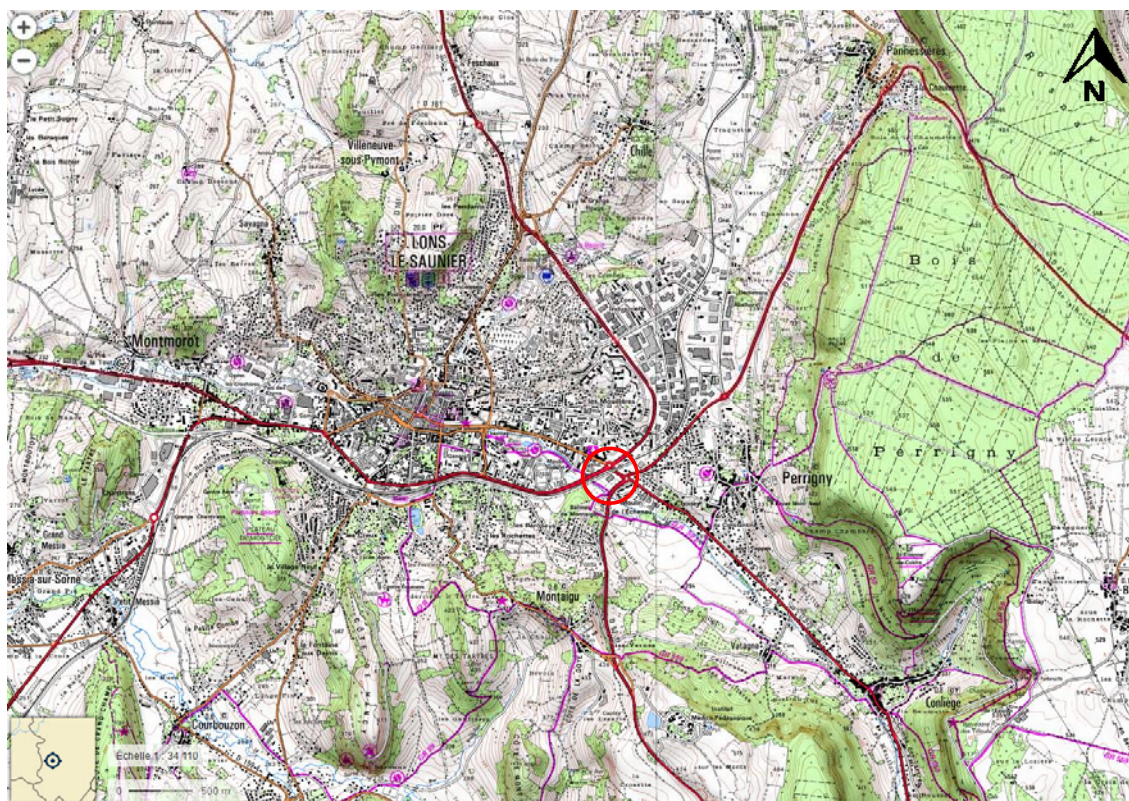


Figure 2.1 : Localisation du projet LIDL (en rouge, source plan : Géoportail)

2.1.2 Localisation du site d'étude

Le projet est situé dans une zone commerciale, sur la route départementale D52, sur les parcelles numérotées AD 593, 595, 597 et 598. Ce terrain est déjà occupé par un magasin LIDL qui sera démolé au préalable.

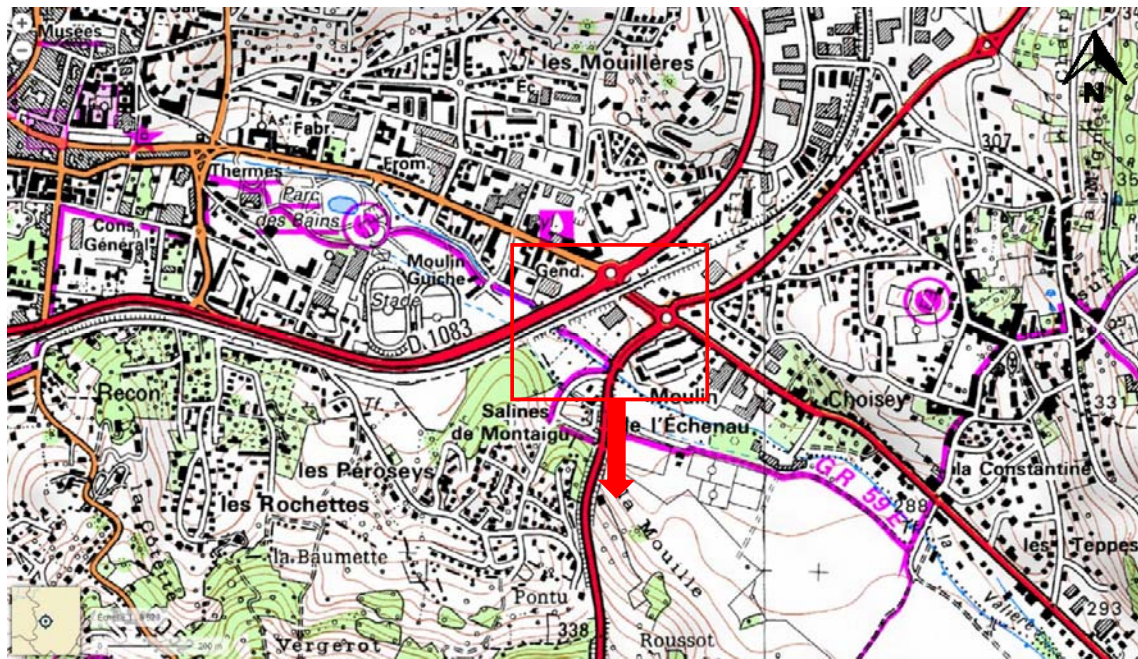


Figure 2.2 : Localisation du projet LIDL (en jaune, source plan et image : Géoportail)

Le projet s'inscrit dans une zone commerciale existante, et est délimité par une voie ferrée au Nord-Ouest, la RD52 au Nord-Est, la RD678 au Sud-Est avec des logements collectifs de l'autre côté de la route, et enfin par le ruisseau de la Vallière au Sud-Ouest, avec des jardins potagers de l'autre côté du cours d'eau.



Figure 2.3 : Plan des abords du projet

2.2 Présentation du projet

Conformément aux ambitions de LIDL de garantir la satisfaction du client et en lien avec la stratégie de croissance de l'entreprise, LIDL a la volonté d'améliorer ses magasins. Depuis 2012 un programme de montée en gamme est en cours, pour passer du statut de hard discount au supermarché de proximité.

L'objectif du projet est d'améliorer le confort des clients en proposant un espace de vente plus agréable, et en aménageant des accès pratiques et un parking adapté à un public diversifié (y compris personnes à mobilité réduite, familles, utilisateurs de véhicules électriques). Parallèlement le parking permettra de répondre aux exigences de gestion des eaux pluviales, avec la construction de places de parking de type "Evergreen" afin de retenir et gérer les eaux pluviales.

Le projet prévoit donc la démolition des structures existantes : un magasin LIDL, des voiries enrobées, un parking construit en pavés autobloquants, puis l'évacuation des gravats de démolition et des déchets en

filière agréée. Le terrain sera reprofilé afin d'aménager le parking sur une plateforme subhorizontale calée autour de la cote 273.0 m NGF avec une forme de pente. Le projet prévoit ensuite la reconstruction d'un magasin LIDL, et d'un parking attenant sur les mêmes parcelles, l'emplacement des bâtiments, places de stationnement et espaces verts ayant changé.

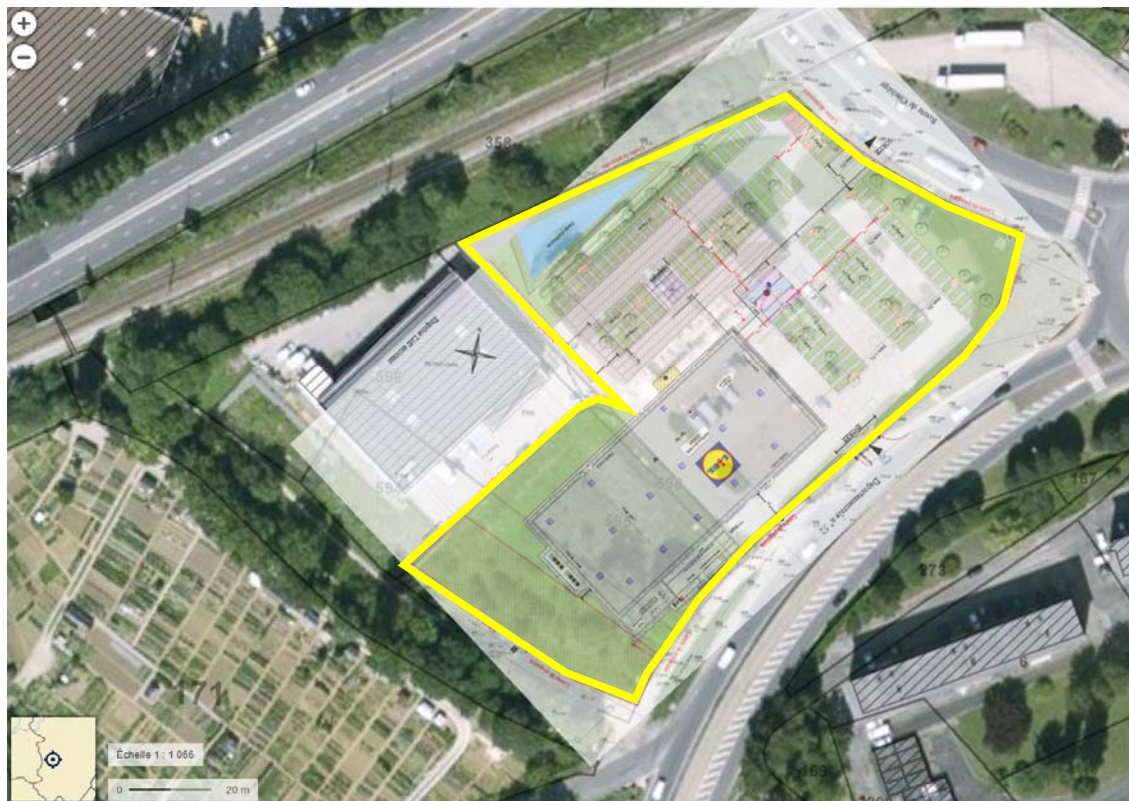


Figure 2.4 : Superposition du projet avec les structures existantes

Le parking sera désormais situé en partie Nord du terrain appartenant à LIDL : le permis de construire du nouveau magasin sera déposé avant la fin de l'année 2017 auprès des services de la commune de Perrigny.

Le projet prévoit d'implanter un parking de 5 308 m², pour y permettre de l'installation de 140 places de parking, dont 3 places pour les personnes à mobilité réduite, 3 places familles, 2 places véhicules électriques et 4 places pour les voitures en auto-partage.

Dans une optique de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible de tout écoulement, 134 places de parking seront construites avec des techniques les rendant perméables (de type « Evergreen »), représentant une surface de 1 818 m².

3 Bilan du diagnostic du site

Le tableau de synthèse suivant reprend le diagnostic environnemental du parking du magasin LIDL à Perrigny (39).

Éléments	Atouts du site	Contraintes du site
Milieu physique		
Climat		Climat semi continental. Les étés sont chauds et les hivers rudes, avec un grand nombre de jours de neige ou de gel. La hauteur moyenne des précipitations à proximité du site d'étude est de 657,8 mm par an, soit une moyenne de 54,82 mm par mois. Les épisodes pluvieux sont plus intenses en été, souvent à caractère orageux.
Topographie	Légère pente descendante vers le Sud-Ouest en direction du thalweg creusé par le lit de la Vallière, sans phénomène de ruissellement. Butte de 1 à 3 m de hauteur dans la partie Sud	-
Géologie	-	- Alluvions de la Vallière, limono sableuses en tête puis plus ou moins sableuses et graveleuses en profondeur, - Substratum du Jurassique pouvant être très fracturé voire broyé (présence de failles) potentiellement argileux, marneux, calcaire ou gréseux ¹
Hydrogéologie	-	Aquifère superficiel « Domaine triasique et liasique du Vignoble jurassien ». Formation affleurante imperméable localement aquifère à écoulement majoritairement libre. Eaux souterraines potentiellement vulnérables à une pollution en provenance de la surface, toutefois le niveau d'eau n'a pas été rencontré jusqu'à 9 m de profondeur. ¹ Aucun ouvrage n'est référencé dans la BSS ² comme point d'eau pour la consommation humaine à moins d'un kilomètre du projet.

¹ Source : Infoterre et rapport géotechnique G1 G2AVP réalisé par Ginger en septembre 2016

² BSS=Banque de données du Sous-Sol

Éléments	Atouts du site	Contraintes du site
Hydrographie	-	Le ruisseau de la Vallière coule en limite Sud-Ouest du site. Le projet ne modifiera pas le réseau hydrographique
Qualité des eaux	La Vallière présente un bon état écologique (pas de donnée sur l'état chimique)	-
Qualité de l'air	Bonne qualité de l'air dans la vallée de la Vallière et notamment à Perrigny	-
Milieu naturel		
Zonage	Site en dehors des zonages naturels répertoriés (ZNIEFF, zone de montagne, commune littorale, arrêté de protection biotope, parcs et réserves naturels)	-
Occupation des sols	Projet situé dans une zone d'activité	-
Natura 2000	Le projet n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000 (présence d'une zone relevant de la directive Habitat à plus de 2 km)	-
Flore	Absence d'espèce de valeur patrimoniale ou protégée au vue du terrain d'implantation	-
Faune	Espèces présentes communes au vu du terrain d'implantation	-
Zone humide	Le terrain n'est pas situé dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.	-
Patrimoine et paysage		
Paysage	Le projet est situé dans une zone d'activité déjà existante	-
Patrimoine	Il n'y a pas de site inscrit ou classé à proximité du projet.	-
Risques naturels, sanitaires et technologiques		

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Inondation	-	La vallée de la Vallière est soumise à un PPRN Inondations, approuvé par arrêté préfectoral du 09/05/2007. Une partie du terrain est situé en zone rouge et donc non constructible.
Mouvements de terrain	-	La commune est soumise à un PPRN Mouvements de terrain qui a été approuvé le 22/10/1992. Toutefois il n'y a pas de mouvement de terrain recensé dans un rayon de 500 m autour du projet.
Cavités souterraines	La commune n'est pas soumise à un PPRN Cavités souterraines. Il n'y a pas de cavité recensée dans un rayon de 500 m autour du projet	-
Retrait gonflement des argiles	Le risque de retrait-gonflement des argiles est considéré comme faible sur la zone d'étude. La commune n'est pas soumise à PPRN Retrait gonflement des sols argileux	-
Séisme	-	Le risque de séisme est considéré comme modéré sur la zone du projet. La commune n'est pas soumise à PPRN Séismes
Risque industriel	La commune n'est pas soumise à un PPRT Installations industrielles. Il n'y a pas d'installation soumise à autorisation à moins de 500 m du projet	-
Risque rayonnements ionisants	Le risque d'exposition aux rayonnements ionisants est considéré comme très faible	-
Pollution du sol	La base de données Basol ne recense pas de site potentiellement pollué sur la commune de Perrigny. Le diagnostic de sol effectué par Ginger n'a mis en évidence aucune anomalie au droit du site.	-

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Nuisance sonore	-	La commune de Perrigny est impactée par le bruit généré par la RD678. A ce titre un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été approuvé par arrêté préfectoral le 08/01/2013.
Nuisance olfactive	Pas d'odeur désagréable relevée	-
Nuisance lumineuse	Zone non concernée par des émissions lumineuses particulières	-
Nuisance liée à des vibrations	Zone non concernée par des vibrations	-
Milieu humain		
Urbanisme	Projet situé en zone UBc « zone commerciale du rond-point ». Des dispositions constructives (aspect général) sont à respecter.	-
Servitudes	-	Le projet est concerné par une servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques pour la station de Perrigny.
Population	La population est stable depuis 1980 (1 530 habitants en 2014)	-
Accès au site	Site bien desservi par la RD52 et la RD678	-
Services	Proximité des écoles, associations, soins, commerces et artisans	-
Transports	La commune de Perrigny est desservie par les transports en commun	-
Réseau d'eau potable	Branchement au réseau d'eau potable de la commune	-
Réseau d'eau usée	Branchement au réseau d'eau usée collectif de la commune	-

4 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
Ressources				
Le projet engendre-t-il des prélèvements en eau ?	X		Le projet impliquera des prélèvements d'eau liés à l'usage des commodités par le personnel et les visiteurs, ainsi que pour le nettoyage du magasin. L'eau proviendra du réseau d'eau potable de la ville.	
Impliquera-t-il des drainages ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	-	
Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Il est prévu de purger les remblais en dépôt en partie Sud du terrain ainsi que des volumes de remblais médiocres sous le bâtiment projeté. Ces matériaux sont a priori exempts de contamination et seront acceptables en ISDI. Les remblais graveleux présents sur le site pourront être réutilisés pour la mise à niveau de la plateforme. Les matériaux à dominante limoneuse seront réutilisés pour les modelages et espaces verts. La terre végétale sera réutilisée en tant que telle.	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	X		Au droit du bâtiment, des volumes de remblais médiocres seront purgés et une substitution sera ensuite réalisée pour rattraper la cote de la plateforme générale. Le remblaiement sera réalisé avec des matériaux soigneusement sélectionnés, granulaires, insensibles à l'eau.	

Milieu naturel				
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitat, continuités écologiques ?	X		Un dérangement temporaire de la faune est à prévoir en phase travaux (durée environ 18 semaines, démarrage prévu en janvier 2020), à cause des mouvements et du bruit générés par les opérations de terrassement et de construction. Par ailleurs l'aménagement du site conduira à la destruction d'espèces floristiques communes, notamment dans la partie Sud du site. La ripisylve qui borde le ruisseau de la Vallière sera préservée. Le site se situe dans une zone déjà urbanisée : en l'absence de potentialités écologiques, en particulier concernant les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial, l'impact est estimé comme faible.	
Est-il susceptibles d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées dans le Cerfa 14734-03 ?		X	-	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	-	
Risques et nuisances				
Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	-	
Est-il concerné par des risques naturels ?	X		La vallée de la Vallière est soumise à un PPRN Inondations : une partie du terrain est située en zone rouge et donc non constructible. Par ailleurs, la commune est soumise à un PPRN Mouvements de terrain. Enfin, le risque de séisme est considéré comme modéré sur la zone du projet. Le projet tient compte de ces différentes contraintes, tant au niveau de l'emplacement des bâtiments que des dispositions constructives de ces derniers, notamment les règles parasismiques qui seront appliquées.	

Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	-	
Commodités de voisinage				
Engendre-t-il des déplacements / des trafics ?	X		Le réseau routier et les points d'accès au site existent déjà. La mise en place de places de stationnement dédiées aux voitures en auto-partage contribuera à limiter l'augmentation du trafic (estimée à +3% au maximum pour le rond-point) ³ . Par ailleurs l'implantation de places de parking avec bornes de recharge pour les voitures électriques favorisera l'utilisation d'un mode de transport plus écologique.	
Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Les sources de bruit liées au projet seront principalement causées par le trafic routier, le magasin en lui-même ne provoquera que très peu de nuisances sonores. Le projet se trouve à proximité d'un axe routier très fréquenté, source de nuisances sonores et concerné par un PPBE : les dispositions constructives devront prévoir une bonne isolation acoustique afin de garantir le confort des clients et employés.	
Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	-	
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	-	
Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Le magasin et le parking seront éclairés uniquement pendant les heures d'ouverture. Les émissions lumineuses ainsi engendrées sont négligeables au vu de l'implantation du projet dans une zone industrielle et commerciale.	

³ D'après l'étude de trafic réalisée par emtis en décembre 2016

Pollutions				
Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	Les rejets atmosphériques liés à la réalisation du projet sont l'émission de poussières en phase travaux (des mesures de réduction seront mises en place, comme par exemple le nettoyage quotidien de la voirie) et les émissions liées à l'augmentation du trafic qui sont considérées comme négligeables.	
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux usées seront rejetées au réseau collectif à destination de la station d'épuration. Les eaux pluviales seront infiltrées sur le site, grâce à des places de stationnement intégrant des dispositifs drainants de type « Evergreen » et à un bassin d'infiltration localisé au Nord du site. Des noues d'infiltration seront également créées.	
Engendre-t-il la production d'effluents ?		X	-	
Engendre-t-il la production de déchets inertes, non dangereux, dangereux ?	X		En phase travaux le débroussaillage du terrain produira des déchets verts. Le cas échéant une attention particulière sera portée à la gestion des plantes invasives, le robinier faux acacia ayant été signalé dans le secteur. Le magasin actuel sera démoli : les déchets et gravats seront évacués en filière agréée. En phase d'exploitation des déchets ménagers seront produits : une procédure de tri des matériaux recyclables et des déchets à disposer en déchetterie sera mise en place.	
Patrimoine / Cadre de vie / Population				
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	-	
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment de l'usage du sol ?		X	L'usage du sol ne sera pas modifié. Le projet permettra de développer l'activité économique et l'offre de services de proximité.	

Interactions avec d'autres projets /

Les incidences du projet sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?		X	Le projet de reconstruction du pont sur la Vallière à Montmorot ne devrait pas avoir d'effet négatif sur le risque d'inondations en aval de cet ouvrage. Les autres projets ne devraient pas causer d'effets susceptibles d'être cumulés avec le projet.	
--	--	---	--	--

Niveau d'impact :	A vérifier	Positif ou nul	Faible	Modéré	Fort
--------------------------	------------	----------------	--------	--------	------

5 Auto-évaluation de l'étude au cas par cas

Au regard de l'analyse réalisée, et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, nous estimons que le projet de parking peut être dispensé d'étude d'impact.

Le maître d'ouvrage a identifié les enjeux et les contraintes du site et les a pris en compte pour établir un projet qui répond au mieux aux attentes de développement durable.

Le projet de parking est attendant au magasin LIDL dont le permis de construire est en cours d'instruction.

Le projet impliquera un terrassement et un modelage du terrain avec l'évacuation de remblais et la substitution d'une partie de ces remblais par des matériaux de meilleure qualité. Le terrain naturel sous-jacent ne sera pas modifié. Les rejets liquides seront principalement des eaux pluviales peu chargées qui ne sont pas susceptibles de contaminer les eaux souterraines.

Les prélèvements en eau seront négligeables (eaux sanitaires et nettoyage du magasin, aucun prélèvement au niveau du parking).

Le réseau routier et les points d'accès au site existent déjà. Le projet n'engendrera pas d'augmentation du trafic, ne s'agissant pas d'une création mais d'une reconstruction d'un magasin LIDL.

Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu naturel, il est situé au sein d'une zone industrielle et commerciale, sur une parcelle déjà artificialisée de très faible intérêt écologique. La ripisylve le long du ruisseau de la Vallière sera préservée.

Aucun impact n'est à prévoir au niveau du patrimoine architectural et du paysage. L'architecture envisagée et la position des bâtiments restent dans la continuité de l'existant. Les dispositions constructives intégreront la présence toute proche d'un axe routier très fréquenté source de nuisances sonores et la nécessité d'une isolation acoustique performante.

Le projet est potentiellement soumis à plusieurs risques naturels, qui ont guidé l'aménagement envisagé pour le site et les dispositions constructives. Ainsi, le magasin sera situé en dehors de la zone inondable non constructible le long du ruisseau de la Vallière. L'architecture envisagée, la conception des sous-bassement et les matériaux utilisés suivront les règles parasismiques en vigueur.

Les impacts du projet dans son ensemble, et notamment du parking, seront très faibles.

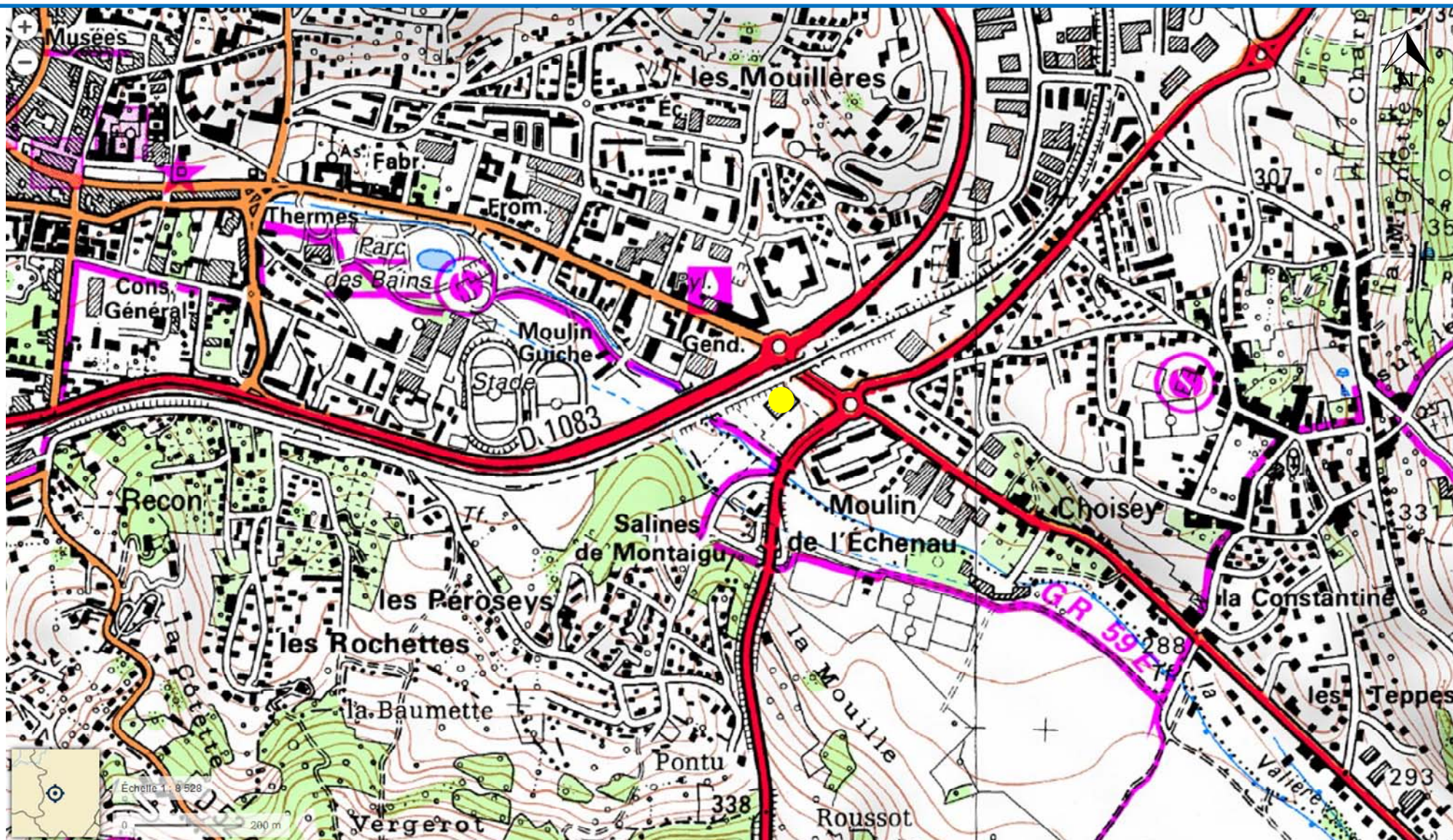
6 Limites de validité de l'étude

Tauw France a établi ce rapport au vu des informations fournies par le client/maître d'ouvrage et au vu des connaissances techniques acquises au jour de l'établissement du rapport.

De plus, Tauw France ne saurait être tenu responsable des mauvaises interprétations de son rapport et/ou du non-respect des préconisations qui auraient pu être rédigées.

Annexe n°1

Plan de situation



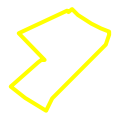
 Projet LIDL

Source : Géoportail

Client	LIDL PERRIGNY	Statut	
Projet	Etude cas par cas	Format	A4
Objet	Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation	Date	oct-17
		Auteur	LAV
		Accord	1
		Parc Tertiaire de Mirande	
		14D, rue Pierre de Coubertin 21 000 Dijon	
		03.80.68.01.33 03.80.68.01.44	

Annexe n°2

Localisation cadastrale



Projet LIDL

Source : Géoportail

Client	LIDL PERRIGNY	Statut	
Projet	Etude cas par cas	Format	A4
Objet	Localisation (cadastre)	Date	oct-17
		Auteur	LAV
		Accord	
		Parc Tertiaire de Mirande	
		14D, rue Pierre de Coubertin 21 000 Dijon	
		03.80.68.01.33	
		03.80.68.01.44	

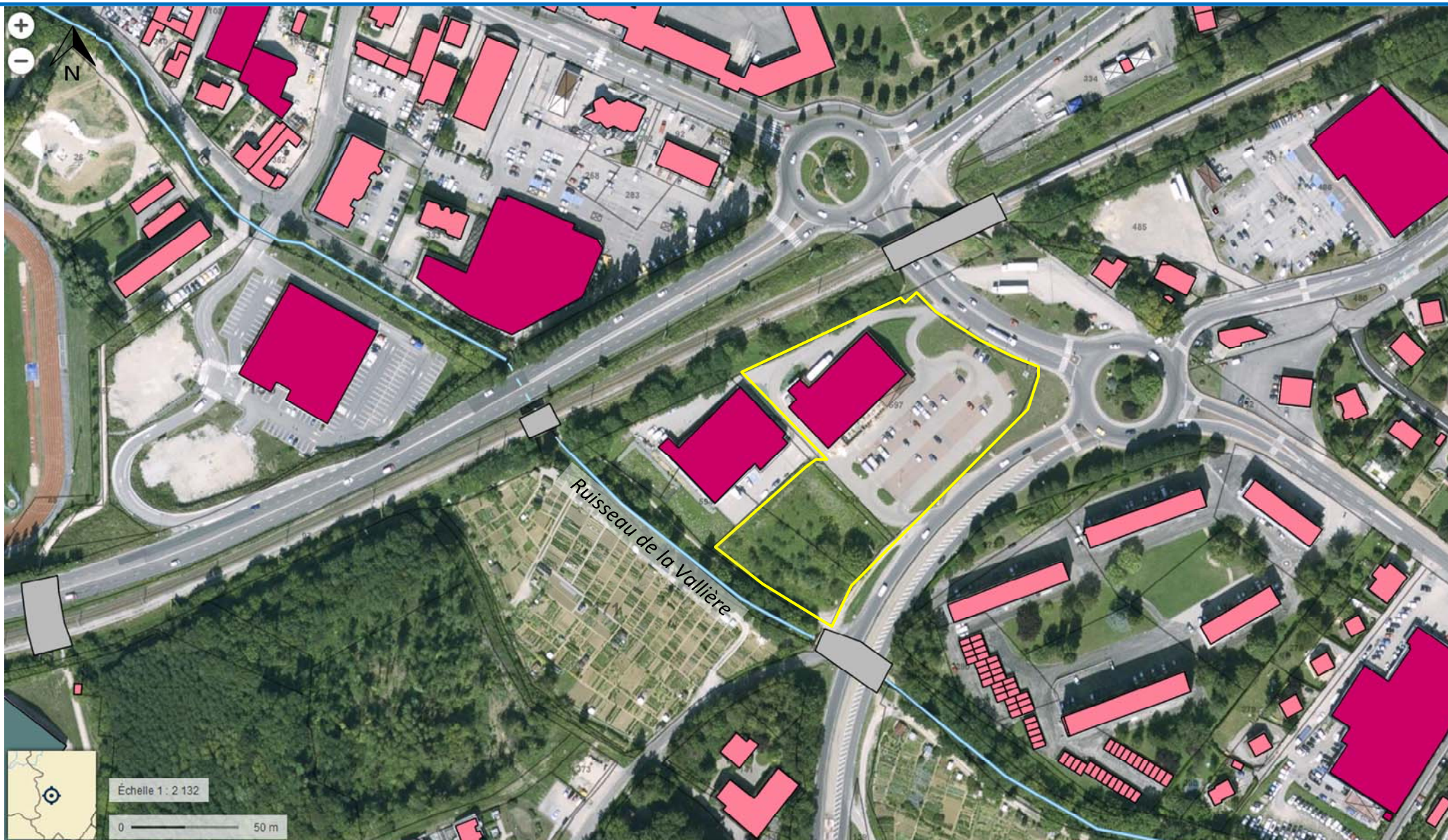
Numéro de projet
1613410

Numéro de dessin

2

Annexe n°3

Plan des abords



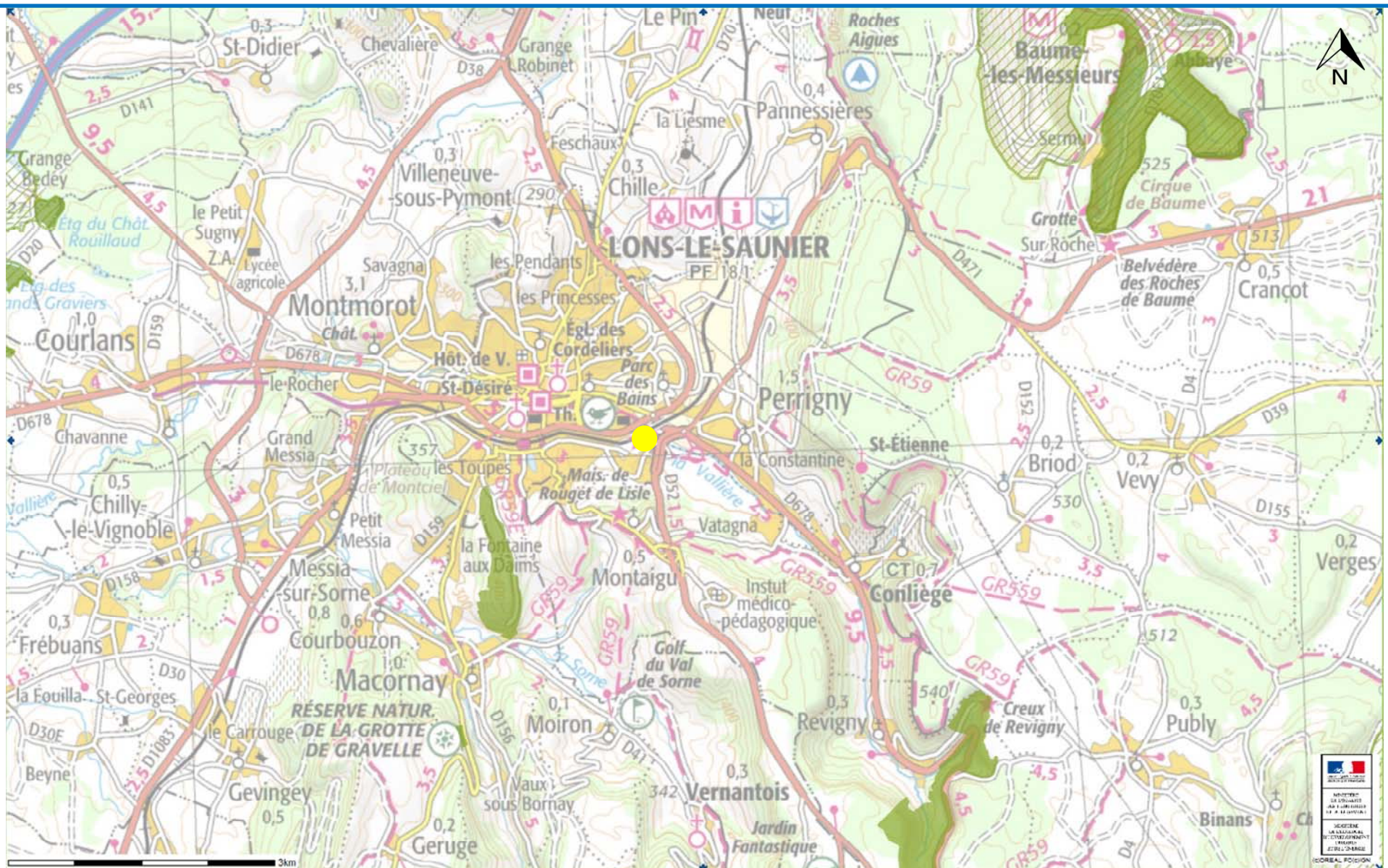
Projet LIDL

- Bâtiment à caractère industriel, commercial ou agricole**
- Autre bâtiment**
- Barage, dalle de protection, écluse ou pont**

Source : Géoportail

Cliant	LIDL PERRIGNY	Statut	
Projet	Etude cas par cas	Format	A4
Objet	Annexe obligatoire n°4 : Plan des abords	Date	oct-17
		Auteur	LAV
		Accord	
Tauw		Parc Tertiaire de Mirande 14D, rue Pierre de Coubertin 21 000 Dijon 03.80.68.01.33 03.80.68.01.44	
		Numéro de projet	1613410
		Numéro de dessin	3

Annexe n°4
Plan des ZNIEFF



● Projet LIDL

■ ZNIEFF type I

▨ ZNIEFF type II

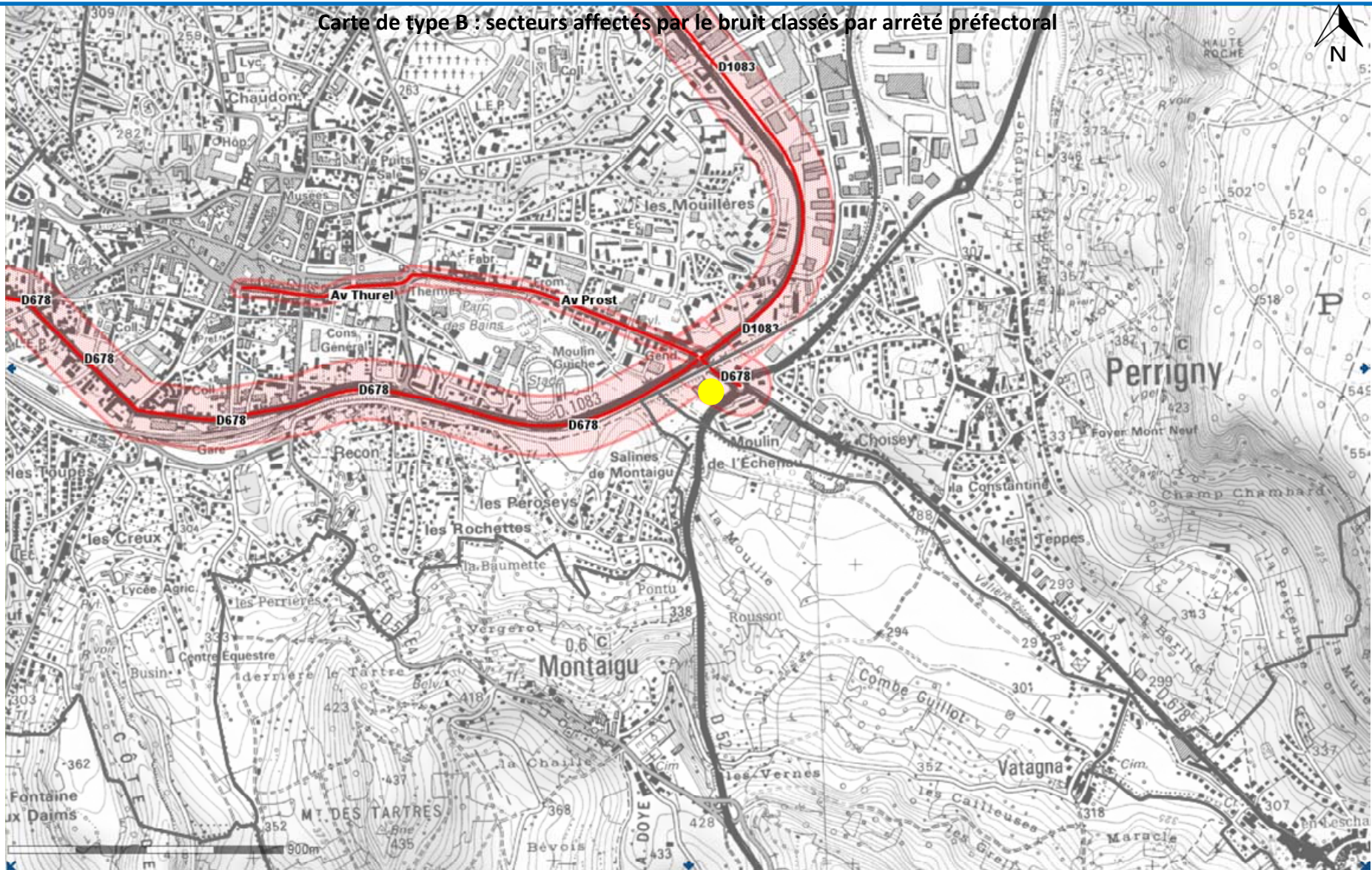
Source : Carmen Bourgogne Franche Comté

Client	LIDL PERRIGNY	Statut	
Projet	Etude cas par cas	Format	A4
Objet	ZNIEFF	Date	oct-17
		Auteur	LAV
		Accord	
		Parc Tertiaire de Mirande 14D, rue Pierre de Coubertin 21 000 Dijon 03.80.68.01.33 03.80.68.01.44	

Annexe n°5

Carte de bruit

Carte de type B : secteurs affectés par le bruit classés par arrêté préfectoral



-  Projet LIDL
-  Secteur affecté par le bruit
-  Limites des communes
-  Tronçons impactés

Source : Cartélie Jura

Client	LIDL PERRIGNY	Statut	
Projet	Etude cas par cas	Format	A4
Objet	Carte de bruit	Date	oct-17
		Auteur	LAV
		Accord	
		Parc Tertiaire de Mirande 14D, rue Pierre de Coubertin 21 000 Dijon 03.80.68.01.33 03.80.68.01.44	



Annexe n°6

Plan de l'aléa retrait gonflement des argiles



100 m SRS : Lambert 93 X : 897017.85 Y : 6022285.04 Echelle : 1 / 10 000

- Projet LIDL
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- A priori nul

Client	LIDL PERRIGNY	Statut	
Projet	Etude cas par cas	Format	Numéro de projet
		A4	1613410
Objet	Retrait gonflement des argiles	Date	oct-17
		Auteur	LAV
		Accord	6

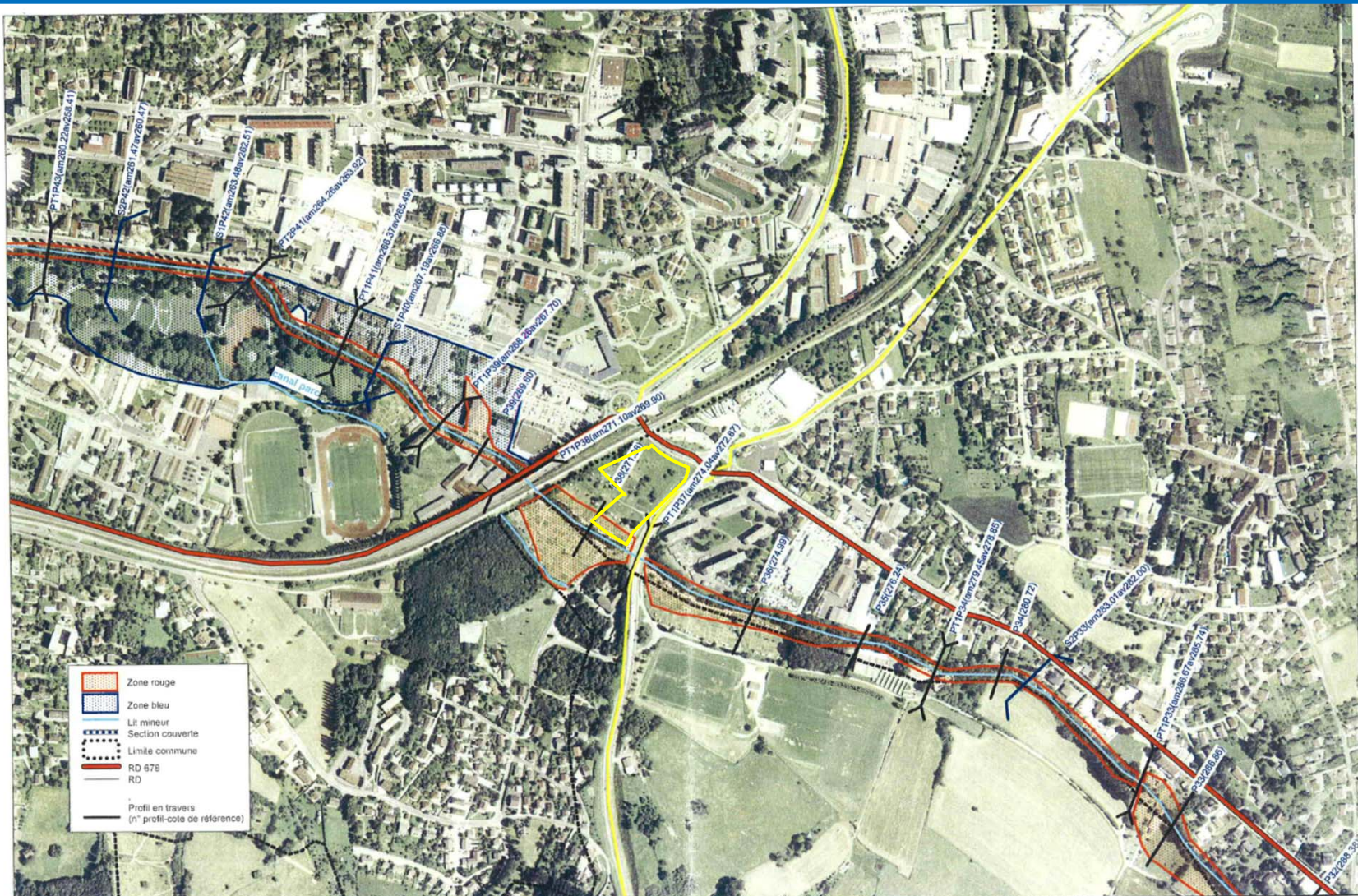


Parc Tertiaire de Mirande
 14D, rue Pierre de Coubertin 21 000 Dijon
 03.80.68.01.33
 03.80.68.01.44

Source : Géorisques


Annexe n°7

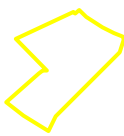
Zonage inondations



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION de La VALLIERE
ZONAGE REGLEMENTAIRE

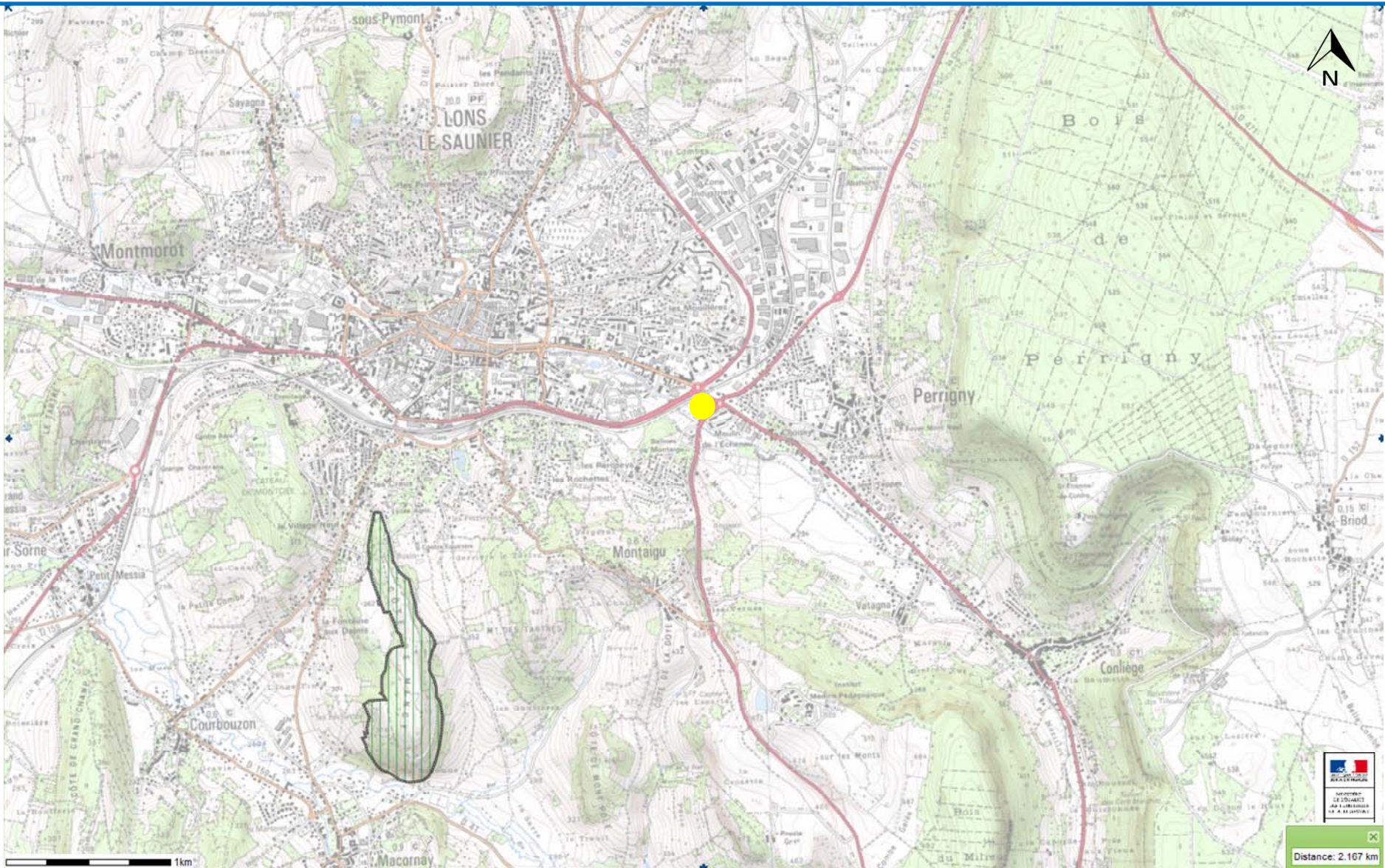
BETURE-CEREC Janvier 2007
Planche 05

Client	LIDL PERRIGNY	Statut	
Projet	Etude cas par cas	Format	A4
Objet	Zonage inondations	Date	oct-17
		Auteur	LAV
		Numéro de projet	1613410
		Numéro de dessin	7
		Parc Tertiaire de Mirande 14D, rue Pierre de Coubertin 21 000 Dijon 03.80.68.01.33 03.80.68.01.44	



Projet LIDL

Annexe n°8
Plan des zones Natura 2000



Projet LIDL



Sites Habitats (SIC-ZSC)

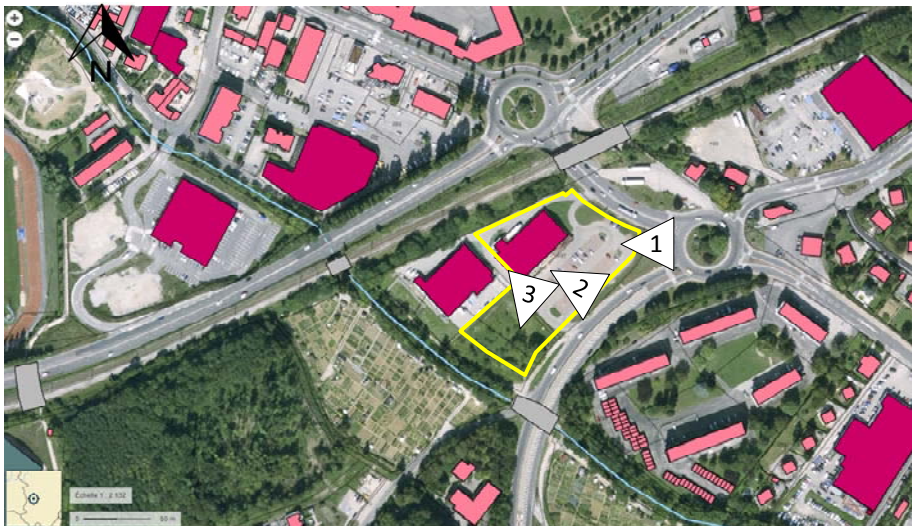
Source : Carmen Bourgogne Franche-Comté

Client	LIDL PERRIGNY	Statut	
Projet	Etude cas par cas	Format	A4
Objet	Natura 2000	Date	oct-17
		Auteur	LAV
		Accord	
		Parc Tertiaire de Mirande 14D, rue Pierre de Coubertin 21 000 Dijon 03.80.68.01.33 03.80.68.01.44	



Distance: 2.167 km

Annexe n°9
Photographies de la zone
d'implantation



Projet LIDL

Source : diagnostic de pollution des sols réalisé par Ginger en août 2016

Client	LIDL PERRIGNY	Statut	
Projet	Etude cas par cas	Format	A4
Objet	Annexe obligatoire n°3 : Photographies	Date	oct-17
		Auteur	LAV
		Accord	
		Numéro de projet	1613410
		Numéro de dessin	9
 Tauw		Parc Tertiaire de Mirande 14D, rue Pierre de Coubertin 21 000 Dijon 03.80.68.01.33 03.80.68.01.44	